

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 14 MARS 2017, À 20H00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS\* LES MAIRES SUIVANTS :**

**\*COMPTE TENU DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES (TEMPÊTE), LES 2 ÉLUS SUIVANTS SONT REJOINTS PAR TÉLÉPHONE.**

MESSIEURS,

- JEAN-GUY DESROSIERS, Préfet de la MRC de Montmagny
- GASTON CARON, Représentant de la MRC de Montmagny

SONT ABSENTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- 

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Daniel Racine, d.g. adjoint de la MRC de Montmagny

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET AJOURNEMENT**

M. le préfet constate que le quorum n'est pas atteint. Conformément à l'article 155 du Code municipal, les deux membres présents déclarent la session ajournée au jeudi 16 mars 2017, à 20h00.



Jean-Guy Desrosiers, préfet de la Montmagny



Gaston Caron, Ville de Montmagny



Daniel Racine, dir. gén. adjoint